



AIDE AUX FAMILLES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

publié le 05/10/2023

Chers parents,

Vous trouverez en pièce jointe l'imprimé de demande d'aide aux familles pour l'année scolaire 2023/2024.

Elle concerne les élèves demi-pensionnaires résidant dans les Deux-Sèvres et bénéficiant d'une tranche 2 à 4 de tarification de la restauration au quotient familial.

Les demandes doivent être transmises à la Direction de l'Education **avant le 30 novembre 2023**.

L'outil de simulation de calcul seront à disposition des familles prochainement sur le site internet du Département
www.deux-sevres.fr

Cordialement

Le secrétariat

 [imprime_aide_aux_familles_2023_2024](#) (PDF de 125.6 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.